



Association loi 1901
N° W913000446

Association agréée défense de l'environnement et du cadre de vie par arrêté
N° 2007 – PREF.DCI 3/BE n° 0095 du 07 mai 2007 au titre de l'article
L.141-1 du Code de l'Environnement.

AVRIL 2011

**ARGUMENTAIRE POUR LA REUSSITE DE LA
REQUALIFICATION DE LA RN 20 EN BOULEVARD
URBAIN EN APPORTANT LA GRATUITE DE L'A10
AUX HABITANTS DU SUD FRANCILIEN**

CONSTAT :



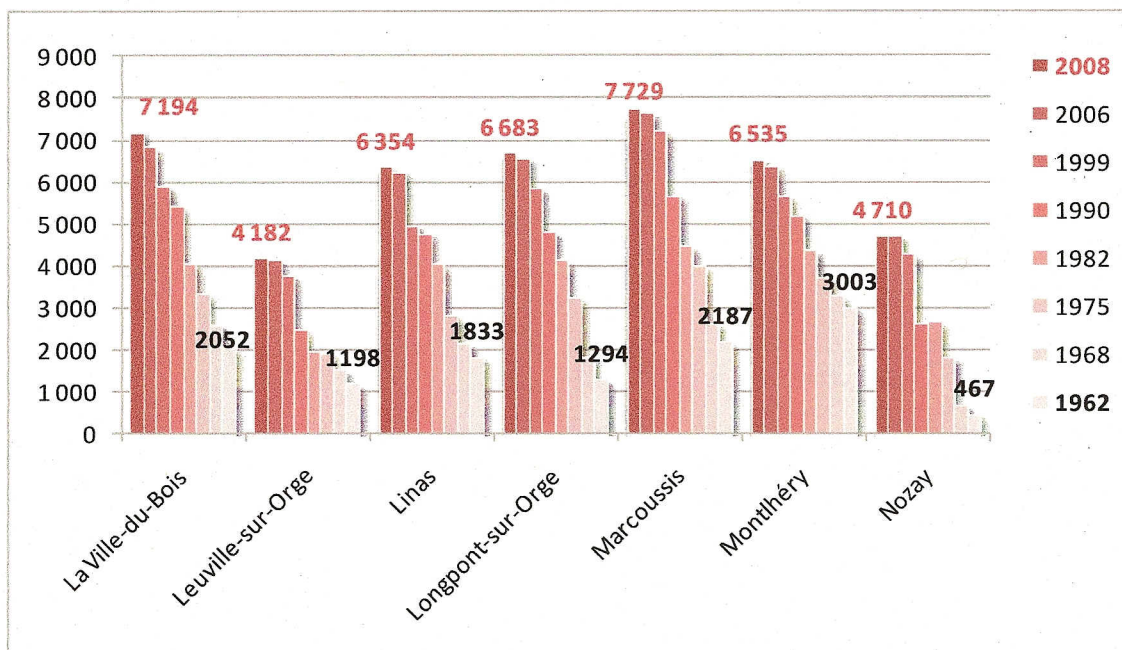
Un environnement repoussant lié à la pollution et à l'absence d'entretien des immeubles dévalués par l'intensité du trafic à proximité.

Un trafic moyen de 57000 véhicules/jour (trafic 2006 – source CG91 rapport final requalification RN20 novembre 2009) qui est actuellement certainement supérieur, particulièrement pour des trajets domicile/travail (environ 80%).



← **Un flux de circulation empruntant les voiries des communes jouxtant la RN20 apportant insécurité aux piétons, dégradations des axes utilisés, nuisances sonores et pollution.**





Nombre d'habitants entre 1962 et 2008 pour quelques communes jouxtant la RN20
(source INSEE)

Une urbanisation en croissance quasi constante.

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) présenté le 22 mars 2011 au Conseil Municipal de La Ville du Bois prévoit sur la ville pour horizon 2025 la construction de 500 à 600 logements sur une période de 15 ans, principalement situés sur la RN20, le futur quartier des Bartelottes, au Nord Ouest de la ville et quelques logements en Centre Ville.

Les projets de Ballainvilliers (derrière Castorama) et de Villiers sur Orge vont apporter environ 600 logements d'ici à deux ans.

Une offre de transports en commun insuffisante :

RER C : deux lignes se regroupant à Brétigny puis Juvisy vers Paris.
Têtes de ligne : Etampes et Dourdan
Une ligne passant par Massy puis Juvisy vers Paris. Tête de ligne : Versailles

Un dédoublement prévu par l'Etat et la Région pour 2020/2025

RER B : une ligne passant par Massy vers Paris. Tête de ligne St Rémy-les-Chevreuses.

Les cars Meyer reliant Arpajon à Paris Porte d'Orléans par RN20 et autoroute A6.

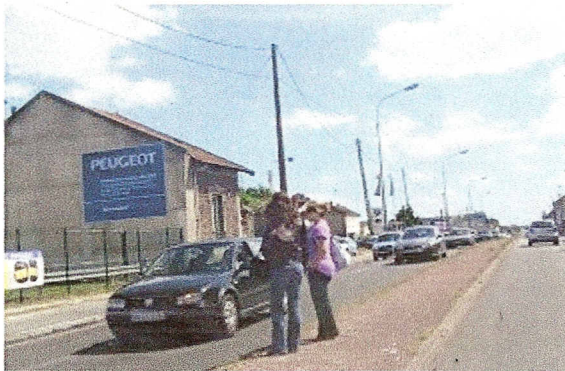
Un car reliant la Gare RER de Massy à Arpajon.

Deux cars reliant par maillage La Ville du Bois aux gares RER de Ste Geneviève des Bois et Epinay sur Orge.

Association agréée défense de l'environnement et du cadre de vie par arrêté
 N° 2007 – PREF.DCI 3/BE n° 0095 du 07 mai 2007 au titre de l'article
 L.141-1 du Code de l'Environnement.

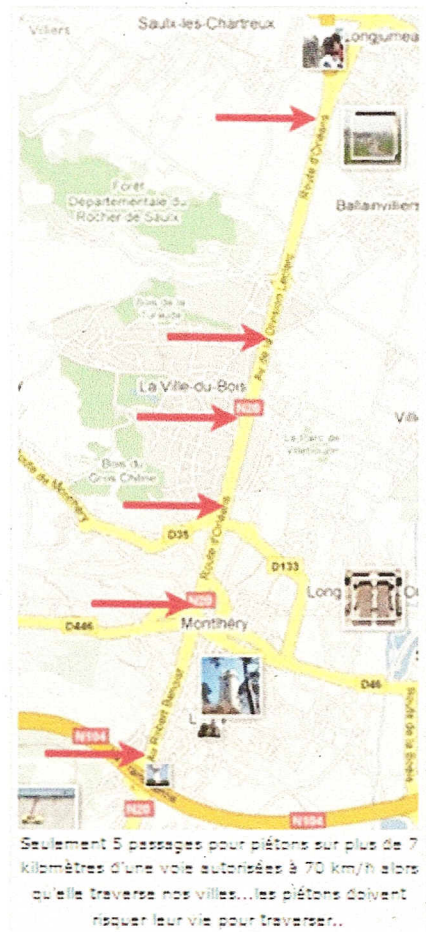


Des panneaux publicitaires polluant l'environnement de notre secteur.



Un axe difficile à traverser pour les piétons.

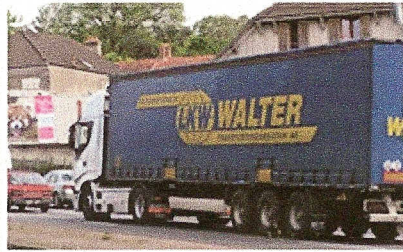
Peu de feux.



Un passage souterrain insalubre et peu engageant

Une vitesse souvent excessive : dans le classement Autoplus de 2008, le radar automatique de La Ville du bois apparaissait en 75^e position avec 33 754 flashes pour 1389 radars fixes en 2008.

Association agréée défense de l'environnement et du cadre de vie par arrêté
N° 2007 – PREF.DCI 3/BE n° 0095 du 07 mai 2007 au titre de l'article
L.141-1 du Code de l'Environnement.



Les transporteurs internationaux
n'ont que faire des interdictions..il
n'y a personne pour les faire
respecter



Encore trop de poids lourds non autorisés à emprunter cet axe (particulièrement des étrangers).

L'avenir

Exemple de l'ilot RGC



Un boulevard urbain limité à 50Km/h, avec 4 à 5 feux tricolores supplémentaires permettant les maillages entre les communes traversées par la RN20

Mais, un boulevard urbain, comme la RN7 entre la porte d'Italie et Corbeil, ou la RN20 entre la porte d'Orléans et Antony, **ne permet que l'écoulement de 15 à 20000 véhicules jours.**

Comment absorber les 35000 véhicules supplémentaires ?

Alors que

- l'**urbanisation** augmente constamment.
- le futur TCSP reliant Arpajon à Massy, dans un temps prévu entre 31 à 35minutes, sera **incapable de transporter** dans un temps assez court **les occupants des 35000 véhicules.**
- les **projets de dédoublement du RER C** ne le permettront pas non plus (prévus pour 2020/2025).
- la **construction de parkings** à proximité des gares RER et des arrêts du TCSP est-elle prévue afin de permettre les **parcours mixtes ?**
- les emprises C6 ont été reprises, les projets d'un tunnel reliant Ballainvilliers à Linas ont été refusés, les propositions de passages souterrains au niveau des axes traversiers également refusés.
Il n'y a **plus de possibilité** ni de souhait de construire un **itinéraire de détournement de la RN20.**

L'opportunité

Seule la gratuité de l'autoroute A10 peut contribuer à réduire le trafic sur la RN20, offrant aux habitants du Sud Franciliens obligés d'utiliser leur voiture, un axe sécurisé, plus rapide que la RN20.